

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON  
\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND  
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUUM  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Martine BAREL  
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

6

#### **FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la chambre funéraire**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Primitif du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

#### **BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CHAMBRE FUNERAIRE**

S'agissant d'un service revêtant un caractère industriel et commercial (S.P.I.C.), le budget annexe de la Chambre Funéraire est soumis au plan comptable M4.

Le projet de budget primitif 2026 est établi en hors taxes et se présente, toutes sections confondues, en équilibre en recettes et en dépenses (257 375 €).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

##### **A. Les recettes**

Les recettes de **fonctionnement** s'élèvent à 250 175 € et sont principalement composées de prestations de services (chapitre 70, à hauteur de 250 020 €) relatives aux frais d'admission, de conservation des corps et autres frais annexes. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 155 €.

La dotation aux amortissements constitue le seul poste de recettes en **investissement** pour 7 200 € (chapitre 040 – opérations de transfert entre sections).

##### **B. Les dépenses**

Les dépenses de **fonctionnement** s'établissent à 250 175 € au titre notamment du remboursement des charges au centre hospitalier (50 K€) et des dépenses de personnel (183 K€) et se déclinent comme suit :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

•     ◦ 011 – charges à caractère général	58 000 €
•     ◦ 012 – frais de personnel	182 960 €
•     ◦ 65 – charges de gestion courantes	1 515 €
•     ◦ 67 – charges exceptionnelles	500 €

Les opérations de transfert entre section pour les amortissements (chapitre 042) s'élèvent à la somme de 7 200 €.

En **investissement**, il est proposé d'inscrire 7 200 € sur le chapitre des immobilisations corporelles (21) pour l'acquisition de matériel réfrigérant.

Ces propositions sont retracées en annexe 2.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**- ADOpte** le budget primitif 2026, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Chambre Funéraire, en équilibre en recettes et en dépenses (257 375 €).

**- AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

**- AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND



**PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025  
ACTE PUBLIE LE 08/01/2026**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :